Question orale

31 mars 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chères et chers collègues,

Le 23 mars, nous apprenions que CarPostal n’avait pas retenu l’offre de sous-traitance des Chemins de fer du Jura. A l’été 2020, CarPostal avait pris un certain nombre d’engagements après avoir été préféré aux CJ lors de l’appel d’offre effectué par la République et Canton du Jura. Notamment en garantissant la reprise du personnel des CJ, en s’engageant à respecter toutes les exigences légales liées aux conditions de travail et à appliquer sa convention collective de travail. La situation actuelle, soit la volonté de CarPostal de sous-traiter l’exploitation des lignes à des entrepreneurs CarPostal (donc des entreprises privées sans CCT), laisse présager une dégradation des conditions de travail pour le personnel. Si dans le critère qualité-prix, le prix a certainement été meilleur que les autres soumissionnaires lors de l’appel d’offre, l’aspect qualité, notamment du point de vue des conditions de travail des employé.e.s est questionnant. Le Gouvernement peut-il nous dire si des garanties existent quant au respect des engagements pris par Car Postal ? Le cas échéant compte-t-il intervenir dans ce but ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.